



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Fuel & Construction Products Division
L'Esplanade Laurier,
140 O'Connor Street,
East Tower, 4th floor,
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

Title - Sujet Carburant d'aviation en barils Carburant d'aviation en barils pour le parc national Wood Buffalo	
Solicitation No. - N° de l'invitation 5P414-210299/A	Date 2021-12-06
Client Reference No. - N° de référence du client 20210299	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$\$HL-662-80691
File No. - N° de dossier hl662.5P414-210299	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Standard Time EST on - le 2022-01-17 Heure Normale du l'Est HNE	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein – Voir ci-inclus	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Munz, Pam	Buyer Id - Id de l'acheteur hl662
Telephone No. - N° de téléphone (613)296-9133 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1 Introduction
- 1.2 Sommaire
- 1.3 Compte rendu
- 1.4 Migration prévue vers une solution d'achats électroniques (SAE)
- 1.5 Le service Connexion postel

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

- 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2 Office des normes générales du Canada - normes
- 2.3 Présentation des offres
- 2.4 Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes
- 2.5 Lois applicables
- 2.6. Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

- 3.1 Instructions pour la préparation des offres – soumissions électronique

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 4.1 Procédures d'évaluation
- 4.2 Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

- 5.1 Attestations exigées avec l'offre
- 5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES

- 6.1 Capacité financière

PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

- 7.1 Offre
- 7.2 Exigences relatives à la sécurité
- 7.3 Clauses et conditions uniformisées
- 7.4 Durée de l'offre à commandes
- 7.5 Responsables
- 7.6 Utilisateurs désignés
- 7.7 Instrument de commande
- 7.8 Limite des commandes subséquentes
- 7.9 Ordre de priorité des documents
- 7.10 Attestations
- 7.11 Lois applicables

Solicitation No. – N° de l'invitation
5P414-210299/A
Client Ref. No. – N° de réf. Du client
5P414-210299

Amd No. - N° de la modif.
File No - N° de dossier
hl662.5P414-210299

Buyer ID – Id de l'acheteur
hl662
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

7.12 Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE)

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 7.1 Besoin
- 7.2 Clauses et conditions uniformisées
- 7.3 Durée du contrat
- 7.4 Paiement
- 7.5 Instructions pour la facturation
- 7.6 Assurances
- 7.7 Instructions d'expédition- DDP

Liste des annexes :

- Annexe A - Besoin principaux
- Annexe B - Base de paiement
- Annexe C - Rapports de consommation
- Annexe D - Instruments de paiement électronique

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

- | | |
|----------|--|
| Partie 1 | Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations: comprend les attestations à fournir; |
| Partie 6 | Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances: comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et |
| Partie 7 | 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent:

7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent l'annexe « A », Besoin Principaux, l'annexe « B », Base de paiement, l'annexe « C » Rapports de consommation, et l'annexe « D », Instruments de paiement électronique

1.2 Sommaire

- 1.2.1 Fournir le carburéacteur d'aviation (Jet A1 avec les additifs FSII) à Parcs Canada (Parc National de Wood Buffalo) tel que détaillé à l'annexe "A" ci-jointes, au fur et à mesure que les commandes sont placées par les utilisateurs désignés, durant la période allant du 1^{er} avril 2022 jusqu'au 31 mars 2024 inclusivement.

Une seule offre à commandes sera émise à la suite de cette sollicitation.

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Migration prévue vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Le Canada s'efforce actuellement de mettre au point une SAE en ligne plus rapide et plus conviviale pour commander des biens et des services. Pour en savoir plus sur la transition prévue vers ce système et sur les incidences éventuelles sur toute offre à commandes subséquente attribuée dans le cadre de cette

Solicitation No. – N° de l'invitation
5P414-210299/A
Client Ref. No. – N° de réf. Du client
5P414-210299

Amd No. - N° de la modif.
File No - N° de dossier
hl662.5P414-210299

Buyer ID – Id de l'acheteur
hl662
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

demande de soumissions, reportez-vous à la section 7.12 – Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE).

Le [communiqué de presse](#) du gouvernement du Canada fournit des renseignements additionnels.

1.5 Le service Connexion postal

La présente OC permet aux offrants d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la présentation des offres. Les offrants doivent consulter la partie 2 de la DOC, Instructions à l'intention des offrants, pour obtenir de plus amples renseignements.

Étant donné que plusieurs personnes travaillent présentement de la maison et dans le but de prévenir la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19) dans les communautés, les offrants sont fortement encouragés à utiliser le service Connexion postal pour la transmission électronique de leur soumission. L'information concernant le service Connexion postal se trouve à la partie 2, Instructions à l'intention des offrants, et la partie 3, Instructions pour la préparation des offres, de la demande de soumissions.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document 2006 (2017-04-27) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours
Insérer : Trois cent soixante-cinq (365) jours

2.2 Office des normes générales du Canada - normes

Un exemplaire de la norme ONGC dont il est question dans la présente peut être obtenu auprès du :

Centre des ventes de l'Office des normes générales du Canada
Place du Portage III, 6B1
11, rue Laurier
Gatineau (Québec)
Téléphone: 819-956-0425 ou 1-800-665-CGSB (Canada seulement)
Télécopieur: 819-956-5740
Courriel: ncr.cgsb-ongc@tpsgc-pwgsc.gc.ca
Site Web de l'ONGC: <http://www.tpsgc.gc.ca/cgsb/home/index-f.html>

2.3 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

Remarque : Pour les offrants qui choisissent de soumissionner en utilisant Connexion postel pour la clôture des offres à l'Unité de réception des soumissions dans la région de la capitale nationale, l'adresse de courriel est la suivante :

tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les offres ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées [2006](#), ou pour envoyer des offres au moyen d'un message Connexion postel si l'offrant utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

2.4 Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins 10 jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrants.

2.5 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

2.6. Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les offrants potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les offrants à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « [Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours](#) », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
 - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
 - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les offrants devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les offrants devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions – soumissions électronique

Le Canada demande que le soumissionnaire présente sa soumission conformément à l'article 08 des Instructions uniformisées 2003. Le service Connexion postal a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

Le Canada demande que les documents de la soumission soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

- Section I : Soumission technique
- Section II : Soumission financière
- Section III : Attestations

En raison de la nature de la demande de propositions, la transmission des soumissions par courrier/messagerie à TPSGC Module de réception des soumissions (MRS) ne sera pas acceptée.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe « B », Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Les offrants doivent soumettre leur prix rendu droits acquittés (DDP) et déchargé aux destinations indiquées à l'annexe «A». Les offres doivent être basées sur la valeur "A" correspondant de l'Annexe « B », Base de Paiement.

A. Prix unitaire

Le prix unitaire par litre de carburant doit être indiqué en dollars canadiens et doit comporter au plus quatre décimales. Toutes les charges de livraison applicable et les frais de ramassage et de mise à rebut des barils livrés dans le cadre de cette offre à commandes, doivent être incluses dans le prix unitaire ferme par litre. Aucun frais supplémentaires ne doit être appliqué sur le retour des barils vides.

B. Rajustements de prix unitaires

Les prix unitaires figurant à l'annexe « B » seront rajustés hebdomadairement à la hausse ou à la baisse, tel que détaillé à l'annexe « B », Base de Paiement.

I. Prix de référence

Les prix unitaires indiqués à l'annexe « B », peut faire l'objet de rajustements à l'aide du prix de référence « USGC ».

II. Jour d'entrée en vigueur du changement de prix

Après le changement de prix initial, qui prendra effet le 1^{er} avril 2022, tous les changements de prix subséquents entreront en vigueur à 00 h 01 le jour choisi ci-dessous par l'offrant.

Solicitation No. – N° de l'invitation
5P414-210299/A
Client Ref. No. – N° de réf. Du client
5P414-210299

Amd No. - N° de la modif.
File No - N° de dossier
hl662.5P414-210299

Buyer ID – Id de l'acheteur
hl662
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

On demande à l'offrant de sélectionner le jour de la semaine auquel son changement de prix entrera en vigueur.

USGC, moyenne du lundi au vendredi effectif	00h01 lundi	00h01 mardi	00h01 mercredi	00h01 jeudi
	_____	_____	_____	_____

Dans le cas où l'offrant omet de choisir un jour dans l'espace approprié ci-dessus, l'offrant sera demandé de fournir l'information au responsable de l'offre à commandes dans les 5 jours suivant la demande. Autrement, le jour de la semaine sélectionné sera le mardi.

3.1.1 Paiement électronique de factures - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « D » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « D » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

Le besoin ne prévoit aucune protection relative à la fluctuation du taux de change. Aucune demande de protection contre la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une disposition en ce sens sera déclarée non recevable.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

Les offres doivent fournir toute l'information technique demandée dans la demande d'offres à commandes pour permettre une évaluation complète.

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

- (a) Les offrants doivent compléter la certification de conformité à la partie 5.

4.1.2 Évaluation financière

Le prix de l'offre sera évalué en dollars canadiens, les droits de douane Canadien inclus, Incoterms 2000 "DDP rendu droits acquittés". Taxes applicables exclues.

4.1.2.1 Critères financiers obligatoires

- (a) La conformité avec la base d'établissement de prix selon Annexe "B".
- (b) La conformité avec la capacité financière tel que spécifié à la partie 6.

Les offres ne répondant pas à ces critères financiers obligatoires seront déclarées non-recevables.

4.1.2.2 Prix évalué

Le prix évalué sera calculé comme une moyenne pondérée à partir des prix unitaires offerts à l'Annexe "B", avec les facteurs de pondération suivants:

Fort Smith: 0,6

Mile 99: 0,25

Pine Lake Fire Camp: 0,1

Garden Creek: 0,05

Le prix unitaire = 0,6 x (Prix Unitaire, Fort Smith) + 0,25 x (Prix Unitaire, Mile 99) + 0,1 x (Prix Unitaire, Pine Lake) + 0,05 x (Prix Unitaire, Garden Creek).

4.2 Méthode de sélection

Les offres doivent satisfaire aux exigences de la demande d'offres à commande et aux critères obligatoires pour l'évaluation technique et financière pour qu'elles soient déclarées recevables. L'offre recevable avec le prix le plus bas évalués sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Solicitation No. – N° de l'invitation
5P414-210299/A
Client Ref. No. – N° de réf. Du client
5P414-210299

Amd No. - N° de la modif.
File No - N° de dossier
hl662.5P414-210299

Buyer ID – Id de l'acheteur
hl662
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes

5.2.3.1 Certification canadienne des critères environnementaux, d'accessibilité et socioéconomiques

L'offrant doit sélectionner et remplir l'une des quatre déclarations suivantes aux fins d'attestation.

- 1) L'offrant atteste que l'offrant est inscrit ou rencontre la norme ISO 14001.

Signature du représentant autorisé d'offrant

Date

OU

- 2) L'offrant atteste que l'offrant satisfait et continuera de satisfaire, pendant toute la durée du contrat, à un minimum de quatre (4) des huit (8) critères identifiés dans le tableau ci-dessous.

L'offrant doit indiquer qu'il satisfait à un minimum de quatre (4) critères.

Écologisation (ou environnementaux), accessibilité et socio-économiques critères au sein de l'organisation du l'offrant	Insérez un crochet pour chaque critère qui est respecté
Favorise un environnement sans papier au moyen de directives, procédures et / ou programmes.	
Tous les documents sont imprimés recto verso et en noir et blanc dans le cadre des activités quotidiennes, excepté lors d'indications contraires par votre client.	
Le papier utilisé dans le cadre des activités quotidiennes est composé d'un minimum de 30% de matières recyclées et possède une certification de la gestion durable des forêts.	
Utilise préférentiellement des encres écologiques et achète des cartouches d'encre réusinées ou cartouches d'encre qui peuvent être retournées au fabricant aux fins de réutilisation et de recyclage dans le cadre des activités quotidiennes.	
Programmes ou politiques de recyclage concernant, entre autres : - Réduction des gaz à effet de serre (GES) - Inventaire des GES - Déchets électroniques - Audits des déchets - Efficacité énergétique - Achats écologiques - Exigences relatives au parc (véhicules verts, suivi des véhicules, pneus à faible résistance, recyclage des pneus, réduction des émissions, etc.)	

Solicitation No. – N° de l'invitation
5P414-210299/A
Client Ref. No. – N° de réf. Du client
5P414-210299

Amd No. - N° de la modif.
File No - N° de dossier
hl662.5P414-210299

Buyer ID – Id de l'acheteur
hl662
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- Éclairage LED - Des bacs de recyclage pour les contenants de papier, de papier journal, de plastique et d'aluminium disponibles et vidés régulièrement conformément au programme de recyclage local - Éclairage à sensation de mouvement - Programmes solaire/éolien	
Un minimum de 50% de matériel de bureau détient une certification éco énergétique.	
Autre enregistrement ou certification environnementale. L'offrant devrait fournir une brève description du programme en place dans leur offre.	
Autres initiatives et programmes environnementaux en place. L'offrant devrait fournir une brève description du programme en place dans leur offre.	

Signature du représentant autorisé de l'offrant

Date

OU

- 3) L'offrant certifie qu'il gère et encourage les fournisseurs sous-représentés, les propriétaires de fournisseurs et les groupes ciblés (c.-à-d. les minorités visibles, les femmes, les jeunes et les anciens combattants des Forces armées canadiennes) par l'utilisation des politiques, des politiques ou des programmes de formation ou de perfectionnement des compétences, de l'emploi, des bourses d'études, etc.

L'offrant devrait fournir une brève description du programme en place dans leur offre.

Signature du représentant autorisé de l'offrant

Date

OU

- 4) L'offrant certifie qu'il gère et encourage les fournisseurs autochtones par l'utilisation des politiques, des politiques ou des programmes de formation ou de perfectionnement des compétences, de l'emploi, des bourses d'études, etc.

L'offrant) devrait fournir une brève description du programme en place dans leur offre.

Signature du représentant autorisé de l'offrant

Date

Solicitation No. – N° de l'invitation
5P414-210299/A
Client Ref. No. – N° de réf. Du client
5P414-210299

Amd No. - N° de la modif.
File No - N° de dossier
hl662.5P414-210299

Buyer ID – Id de l'acheteur
hl662
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Remarque : L'offrant peut être tenu de justifier sa déclaration en soumettant, sur demande de l'autorité contractante, les renseignements suivants:

- i) Description détaillée des initiatives ou des programmes
- ii) Preuve de l'initiative ou des programmes (certificat, rapport, vérification, plan d'action, politique, etc.).

5.3 Certificat de conformité

L'offrant certifie ci-après que le produit livré sera conforme aux spécifications stipulées en Annexe A – Besoin- pendant la durée de l'offre à commandes.

Signature

Date

Solicitation No. – N° de l'invitation
5P414-210299/A
Client Ref. No. – N° de réf. Du client
5P414-210299

Amd No. - N° de la modif.
File No - N° de dossier
hl662.5P414-210299

Buyer ID – Id de l'acheteur
hl662
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES

6.1 Capacité financière

Clause du *Guide des CCUA* M9033T (2011-05-16) Capacité financière

PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

7.1 Offre

L'offrant offre de remplir le besoin conformément à l'annexe « A » - Besoin.

Le produit livré doit être conforme à la description de chaque besoin tel décrit dans l'Annexe "A" et selon les instructions s'il y a lieu.

7.1.1 Norme du produit

Le produit livré par le fournisseur doit être conforme à la dernière édition de la norme de l'Office des normes générales du Canada (ONGC), indiquée dans la description de produit correspondant à chacun des besoins décrits à l'Annexe « A ».

7.2 Exigences relatives à la sécurité

L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

7.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

7.3.1 Conditions générales

2005 (2017-06-21), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

Le paragraphe 06, Annulation, du document 2005, Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, est modifié comme suit:

Supprimer : trente (30) jours

Insérer : soixante (60) jours

7.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre les achats payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'Annexe « C ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention "NÉANT".

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres:

Premier et cinquième trimestre : du 1er avril au 30 juin;

Deuxième et sixième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;

Troisième et septième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;

Quatrième et huitième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Solicitation No. – N° de l'invitation
5P414-210299/A
Client Ref. No. – N° de réf. Du client
5P414-210299

Amd No. - N° de la modif.
File No - N° de dossier
hl662.5P414-210299

Buyer ID – Id de l'acheteur
hl662
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les quinze (15) jours civils suivant la fin de la période de référence.

7.4 Durée de l'offre à commandes

7.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2024.

7.5 Responsables

7.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Pam Munz
Spécialiste en approvisionnements
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction: DAPIV
Adresse: L'Esplanade Laurier, Tour Est
140, rue O'Connor
Ottawa ON K1A 0S5
Téléphone: 613-296-9133
Télécopieur: 613-943-7620
Courriel: pam.munz@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

7.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____
Télécopieur : ____ - ____ - _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquentes à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

7.5.3 Représentant de l'offrant

Nom: _____

Téléphone: _____

Solicitation No. – N° de l'invitation
5P414-210299/A
Client Ref. No. – N° de réf. Du client
5P414-210299

Amd No. - N° de la modif.
File No - N° de dossier
hl662.5P414-210299

Buyer ID – Id de l'acheteur
hl662
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Télécopieur: _____

Courriel: _____

7.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est: Parc Canada.

7.7 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

1. Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.
2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web [Catalogue de formulaires](http://publiservice-app.tpsgc-pwgsc.gc.ca/forms/text/search_for_forms-f.html) (http://publiservice-app.tpsgc-pwgsc.gc.ca/forms/text/search_for_forms-f.html):
 - PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquente à une offre à commandes
 - PWGSC-TPGSC 942-2 Commande subséquente à une offre à commandes (Livraison multiple)
 - PWGSC-TPSGC 944 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (anglais seulement)
 - PWGSC-TPSGC 945 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (français seulement)

ou

3. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquente qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :
 - le numéro de l'offre à commandes;
 - l'énoncé auquel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
 - la description et le prix unitaire de chaque article;
 - la valeur totale de la commande subséquente;
 - le point de livraison;
 - la confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;
 - la confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.

7.8 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser **100 000 \$** (taxes applicable incluses).

7.9 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

Solicitation No. – N° de l'invitation
5P414-210299/A
Client Ref. No. – N° de réf. Du client
5P414-210299

Amd No. - N° de la modif.
File No - N° de dossier
hl662.5P414-210299

Buyer ID – Id de l'acheteur
hl662
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

-
- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
 - b) les articles de l'offre à commandes;
 - c) les conditions générales 2005 (2017-06-12), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
 - d) Les conditions générales 2010A (2021-12-02) - Conditions générales -biens (complexité moyenne);
 - e) Annexe "A", - Besoins;
 - f) Annexe "B", - Base de paiement;
 - g) Annexe "C" - Rapport de consommation;
 - h) l'offre de l'offrant en date du _____ (*insérer la date de l'offre*), (*si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'émission de l'offre: « clarifiée le _____ » ou « telle que modifiée le _____ » et insérer la ou les date(s) de la ou des clarification(s) ou modification(s)*).

7.10 Attestations et renseignements supplémentaires

7.10.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

7.11 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur _____ (*insérer la loi de la province ou du territoire précisée par l'offrant dans son offre, s'il y a lieu*) et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

7.12 Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Pendant la période de l'offre à commandes, le Canada peut effectuer la transition vers une SAE afin de traiter et de gérer de façon plus efficace les commandes subséquentes individuelles pour certains ou pour l'ensemble des biens et des services applicables de l'offre à commandes. Le Canada se réserve le droit, à sa propre discrétion, de rendre l'utilisation de la nouvelle solution d'achats électroniques obligatoire.

Le Canada accepte de fournir à l'offrant un préavis de trois mois afin de lui permettre d'adopter les mesures nécessaires en vue d'intégrer l'offre à la SAE. Le préavis comprendra une trousse d'information détaillée décrivant les exigences, ainsi que les orientations et les appuis pertinents.

Si l'offrant décide de ne pas offrir ses biens et ses services par l'intermédiaire de la Solution d'achats électroniques, l'offre à commandes pourrait être mise de côté par le Canada.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

7.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.1.1 Vérification à la livraison

L'entrepreneur présentera soit des tickets de compteur volumétrique, soit des bons de livraison ordinaire, selon le cas.

7.1.2 Volume ajusté à 15°C

Quand les carburants d'avions sont livrés en vrac, la quantité utilisée pour les facturations doit être réajustée à 15°C conformément à la Norme ASTM D1250 "Petroleum Measurement Tables: Table 54B" (dernière édition) pour les carburants d'avions (à base de kérosène) et carburants à haut point d'ignition (ou point d'éclair).

7.1.3 Acceptation

À moins d'indication contraire dans le document *de commande subséquente à l'offre à commande*, les travaux exécutés doivent être soumis à l'acceptation par le représentant de l'utilisateur désigné à destination.

7.1.4 Certificat d'Analyse (CdA)

Une copie du certificat d'analyse doit être fournie au représentant de l'utilisateur désigné au point de livraison.

7.1.5 Barils

Il est obligatoire que les barils soient neufs.

Les besoins en barils sont identifiés à l'annexe « A ».

Le carburant d'aviation dans des barils doit être livré dans moins de 12 mois à partir de la date de remplissage. Le stockage, la manipulation, et la distribution des carburants d'aviation dans les barils doivent être selon le CSA B836 (dernière édition), particulièrement la section: "Carburant d'aviation dans les barils".

Il faut identifier les barils, soit en y bosselant la raison sociale, l'emblème, l'écusson ou le cachet de contrôle de la société, soit en y fixant une plaque, soit en y peignant des inscriptions au pochoir, soit en apposant une grande qualité autocollant adhésif, soit par tout autre moyen acceptable. Le numéro d'offre à commandes doit aussi être identifié sur les barils.

Les fermetures sur les barils expédiés doivent être dotées d'un joint d'étanchéité supplémentaire de marque « Tri-sure » ou « Rieke ».

Sur demande et sans frais supplémentaires, l'entrepreneur doit ramasser et disposer les barils vides qui ont été achetés sous cette offre à commandes. Le fournisseur devra ramasser les barils vides seulement lors de la livraison de carburant en barils à l'utilisateur.

L'utilisateur doit indiquer lors de les commandes subséquentes à une offre à commandes, s'il y a des barils vides à ramasser et la quantité.

7.2 Clauses et conditions uniformisées

7.2.1 Conditions générales

2010A (2021-12-02), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 15 et 16, Période de paiement Intérêt sur les comptes en souffrance de 2010A ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit au point de vente. *(Si aucune carte n'est acceptée, ce paragraphe sera supprimé.)*

7.2.2 Clauses du guide des CCUA

CES CLAUSES SPÉCIFIQUES SONT INCORPORÉ PAR RÉFÉRENCE

SACC Reference	Section	Date
B1505C	Transport des matières dangereuses	2016-01-28
D3015C	Articles dangereux	2014-09-25

7.3 Durée du contrat

7.3.1 Date de livraison

La livraison doit être faite dans les 48 heures suivant la réception d'une Commande subséquente à une offre à commandes, sauf indication contraire à l'annexe « A », ou d'un commun accord par l'initiateur et le représentant utilisateur identifié. En cas d'urgence, le titulaire de l'offre à commandes peut être invité à livrer dans les 48 heures suivant la réception d'une commande subséquente.

7.4 Paiement

7.4.1 Base de paiement

Se référer à l'Annexe « B » pour les détails relatifs à la Base de paiement.

7.4.2 Clauses du guide des CCUA

LA MODALITÉ SUIVANTE EST INCORPORÉE AUX PRÉSENTES

Référence des CCUA	Titre	Date
H1001C	Paiements multiples	2008-05-12

7.4.3 Paiement à l'avance de la date d'échéance

Le paiement peut être versé avant la date d'échéance lorsque l'entrepreneur offre un escompte pour paiement anticipé et que l'escompte compense au moins le coût que représente pour le Canada le versement de ce paiement anticipé.

7.4.4 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

Solicitation No. – N° de l'invitation
5P414-210299/A
Client Ref. No. – N° de réf. Du client
5P414-210299

Amd No. - N° de la modif.
File No - N° de dossier
hl662.5P414-210299

Buyer ID – Id de l'acheteur
hl662
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

7.5 Instructions pour la facturation

L'entrepreneur doit soumettre les factures selon la section " Présentation des factures" des Conditions générales.

De plus, toutes les factures doivent comprendre les renseignements suivants:

- a) numéro de série de l'offre à commandes;
- b) nom de l'utilisateur désigné et, le cas échéant, numéro de la commande;
- c) point de livraison (incluant les numéros d'édifices selon le cas);
- d) identification du produit, quantité et prix unitaire;
- e) taxes et/ou prélèvements, selon le cas, et inscrits séparément. Si l'entrepreneur inclut une taxe et/ou un prélèvement dans le prix unitaire, le montant par litre de chaque taxe ou prélèvement doit être indiqué séparément sur la facture.
- f) Barils, quantité et prix unitaire (si applicable);
- g) l'adresse où le paiement doit être remis.

L'original et deux (2) copies de chaque facture doivent être fournis à l'utilisateur désigné et envoyés à l'adresse de facturation, conformément aux modalités à l'annexe "A".

Les factures seront accompagnées de l'original et d'une (1) copie du bon de livraison signé par le destinataire. C'est la responsabilité de l'entrepreneur d'assurer que les renseignements sur les bons de livraison sont lisibles. Si l'information mentionnée au-dessus est incomplète, la facture ne sera pas payée jusqu'à ce que l'entrepreneur fournisse tous les détails requis.

7.6 Assurances

L'offrant est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu de le contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par offrant est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas offrant de sa responsabilité en vertu de le contrat, ni ne la diminue.

7.7 Instructions d'expédition - DDP

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans la commande subséquente selon les Incoterms 2000 DDP "rendu droits acquittés". La livraison comprend le déchargement.

Solicitation No. – N° de l'invitation
5P414-210299/A
Client Ref. No. – N° de réf. Du client
5P414-210299

Amd No. - N° de la modif.
File No - N° de dossier
hl662.5P414-210299

Buyer ID – Id de l'acheteur
hl662
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE "A" : BESOIN

Le besoin est pour la fourniture de carburant d'aviation en barils à différentes destinations situées dans le Parc National Wood Buffalo au fur et à mesure que des commandes sont placées par l'utilisateur désigné.

Le carburant d'aviation pour hélicoptère doit être de grade Jet A-1 avec additif antiglace pour carburant (FSII) et doit satisfaire aux exigences de la norme CAN/CGSB-3.23-2018 (dernière édition). La quantité total estimée pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2024 est de 100 000 litres (soit 488 barils de 205 litres chacun), cependant, la demande fluctuera en fonction de la saison des feux de forêt. L'entrepreneur doit livrer le carburant dans de nouveaux barils. Les barils vides, livrés dans le cadre de cette offre à commandes, doivent être ramassés par l'entrepreneur sans frais supplémentaires. La quantité minimale livrable est de 20 barils par commande (4100 litres).

La livraison doit se faire aux endroits suivants (accessibles par camions), situés dans le Parc National Wood Buffalo :

- Fort Smith située à 1350 km au nord d'Edmonton (et à 300 km au sud-est de Yellowknife) à la frontière d'Alberta et du Territoires du Nord-Ouest. Fort Smith est le quartier général du Parc National de Wood Buffalo.
- Pine Lake située à 58 km au sud de Fort Smith;
- Mile 99 située à 120 kilomètres à l'ouest de Fort Smith et
- Garden Creek située à 760 kilomètres au sud-ouest de Fort Smith.

ANNEXE "B" : BASE DE PAIEMENT

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé « un prix ferme » comme précisé ci-dessous. Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

1. PRIX UNITAIRES FERMES /TAXES

Les prix unitaires figurant ci-dessous *excluent* toutes les taxes et tous les prélèvements qui s'appliquent ou pourraient s'appliquer à la vente du produit en vertu de toute loi ou de tout règlement fédéral ou provincial ou ordonnance territoriale. Toutefois, lorsque l'offrant doit, en vertu d'une loi ou d'un règlement fédéral ou provincial ou d'une ordonnance territoriale, percevoir auprès du Canada les taxes, prélèvements à la suite de la vente de ses produits et services à celui-ci, à moins de dispositions contraires dans l'offre à commandes, le Canada remboursera à l'offrant un montant équivalent aux taxes, prélèvements s'ils sont justifiés sur la facture.

1.1 Prix unitaire ferme

Les prix unitaires fermes offerts pour la livraison de carburant Jet A-1 avec FSII (frais pour mettre en barils inclus) aux localités ci-après sont :

- a) Prix unitaire pour Fort Smith, TNO : _____\$/litre
- b) Prix unitaire pour Camp d'incendie Pine Lake : _____\$/litre
- c) Prix unitaire pour Mille 99 : _____\$/litre
- d) Prix unitaire pour Garden Creek : _____\$/litre

1.2 Frais pour mise à rebut des barils

Les prix offerts ci-dessus incluent les frais pour barils. Les barils seront ramassés par les offrants à leurs frais. Les barils livrés dans le cadre de cette offre à commandes seront recueillis par le fournisseur sans frais supplémentaires pour l'élimination. Les frais de mise à rebut de 35\$ seront déduits de la facture du fournisseur de carburant pour chaque baril non ramassé endéans un délai raisonnable convenu entre l'offrant et Parcs Canada.

L'offrant n'est pas tenu de ramasser les barils de la dernière commande à la fin de l'offre à commandes et il ne sera pas chargé des frais de mise à rebut pour les barils livrés pour cette commande.

2. AJUSTEMENT DES PRIX.

Les prix unitaires fermes offerts à la section 1.1 ci-dessus, seront rajustés à la hausse ou à la baisse en fonction de la variation hebdomadaire des prix, tel qu'il est décrit ci-dessous.

Pour les besoins de facturation, le prix unitaire en vigueur à la date de livraison, s'appliquera.

3. PRIX DE RÉFÉRENCE / FONDEMENT DES RAJUSTEMENTS DE PRIX UNITAIRES

Le prix de référence est **USGC**, moyenne hebdomadaire des évaluations du « Platt's Oilgram Price Report » pour le carburéacteur de qualité n° 54 du Gulf Coast Pipeline, aux États-Unis. Les moyennes

Solicitation No. – N° de l'invitation
5P414-210299/A
Client Ref. No. – N° de réf. Du client
5P414-210299

Amd No. - N° de la modif.
File No - N° de dossier
hl662.5P414-210299

Buyer ID – Id de l'acheteur
hl662
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

hebdomadaire sont calculées à partir du prix le plus élevé et du prix le plus bas; elles sont compilées quotidiennement, du lundi au vendredi, par le « Platt's Oilgram Price Report » et transmises électroniquement au début du jour suivant sur « GlobalView » ou « PAWS ».

4. REVISION DU PRIX DE RÉFÉRENCE

Dans l'éventualité où:

- A) le prix de référence applicable est abandonné, ou
- B) que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada constate que le prix de référence accuse un écart par rapport à la conjoncture du marché,

les parties s'entendront sur un nouveau prix de référence pertinent et comparable; on modifiera alors l'offre à commandes de façon à correspondre au nouveau prix de référence à une date convenue par les deux parties.

5. MÉTHODE DE CALCUL DES RAJUSTEMENTS DES PRIX UNITAIRES

Après le rajustement du prix initial, qui entre en vigueur le 1^{er} avril 2022, tous les rajustements de prix subséquents entreront en vigueur le _____ de chaque semaine à 00h01. *(Le responsable de l'offre à commandes indiquera le jour de la semaine tel que choisi à la partie 3, section II.c, Rajustement de prix unitaires, par l'offrant)*

Tout rajustement apporté aux prix unitaires doit être calculé de la façon suivante :

- a) Ajustement initial: le rajustement de prix unitaire en vigueur le 1^{er} avril 2022 sera égal au prix de référence applicable pour la semaine se terminant le 25 mars 2022 moins le prix de référence applicable pour la semaine se terminant le 3 décembre 2021 ("A" week value) + le prix offert;
- b) Rajustements pour les semaines subséquentes: le prix unitaire en vigueur, pour les semaines après la semaine se terminant le 27 mars 2020, sera égal:
 - au prix de référence de la semaine précédente
 - moins le prix de référence de la semaine se termina le 3 décembre 2021 ("A" week value)
 - + le prix offert.

Pour tous le prix de référence « USGC », l'évaluation hebdomadaire moyenne sera :

- a) convertie des devises américaines aux devises canadiennes à l'aide de la moyenne hebdomadaire des taux de change officiels quotidiens de la Banque du Canada pour la semaine correspondante; et
- b) les quantités en gallons US seront converties en litres à l'aide du facteur de conversion 3,785412.

Le prix de référence converti en devises canadiennes par litre sera arrondi à quatre décimales, au Centième de cent par litre près (0,0001 \$/litre). Sans tenir compte d'un quelconque résultat au niveau de la sixième décimale, la cinquième décimale sera arrondie de la façon suivante: résultat inférieur ou égal à 0,00004 \$, arrondi vers le bas; de 0,00005 à 0,00009 \$, arrondi vers le haut.

Exemple de calcul à l'aide du prix de référence « USGC » pour la semaine se terminant le 13 janvier 2012:

(Tous les prix indiqués sont à titre d'exemples seulement)

Prix de référence « USGC » correspondant pour la semaine se terminant le 6 janvier 2012 =3,1145\$
Taux de change officiel quotidien (à midi) de la Banque du Canada moyen pour la semaine se terminant le 6 janvier 2012 = 1,0164\$ pour un dollar américain.
Prix de référence de la semaine se terminant le 7 janvier 2011 ("A" week value): 0,6581\$

Solicitation No. – N° de l'invitation
5P414-210299/A
Client Ref. No. – N° de réf. Du client
5P414-210299

Amd No. - N° de la modif.
File No - N° de dossier
hl662.5P414-210299

Buyer ID – Id de l'acheteur
hl662
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Le prix offert est: 1,0254 \$Cdn par litre.

Facteur de conversion litres-gallons US = 3,785412

a= prix de référence de la semaine précédant celle se terminant le 13 janvier :
=(3,1145\$ X 1,0164)/3,785412 = 0,83626 \$ arrondi à 0.8363\$ canadiens par litre
b= prix de référence de la semaine se terminant le 7 janvier 2011 ("A" week value): 0,6581\$

c= a - b= 0,8363\$ - 0,6581\$ = 0,1782 \$ canadiens
d=c + Prix offert = 0,1782\$+1,0254\$=1,2036\$ par litre (prix de la semaine se terminant le 13 janvier 2012).

6. CALENDRIER DES RAJUSTEMENTS DE PRIX UNITAIRE

Le prix unitaire ne doit être rajusté qu'aux dates applicables pour *la date d'entrée en vigueur des rajustements de prix unitaires* et doit demeurer en vigueur jusqu'à la prochaine *date d'entrée en vigueur des rajustements de prix unitaires*.

CALENDRIER DES RAJUSTEMENTS DE PRIX UNITAIRES			
Rajustement des prix unitaires	« A » Semaine* se terminant le:	« B » Semaine se terminant le:	Date d'entrée en vigueur des rajustements de prix unitaires
1	Le 3 décembre 2021	Le 25 mars 2022	1 ^{er} avril 2022
2	Le 3 décembre 2021	Périodes hebdomadaires séquentielles jusqu'au 22 mars 2024	Périodes hebdomadaires séquentielles, tel qu'indiqué dans la clause « Rajustement des prix unitaires », jusqu'au 29 mars 2024 inclusivement**

*La valeur A pour la semaine se terminant le 3 décembre 2021 ("A" week value) pour le prix de référence USGC est:

USGC: **\$0,6508**

**Les prix unitaires en vigueur pour la semaine du 23 au 29 mars 2024 resteront en vigueur jusqu'à la fin de la période d'approvisionnement.

Solicitation No. – N° de l'invitation
5P414-210299/A
Client Ref. No. – N° de réf. Du client
5P414-210299

Amd No. - N° de la modif.
File No - N° de dossier
hl662.5P414-210299

Buyer ID – Id de l'acheteur
hl662
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE « D » de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- () Carte d'achat VISA ;
- () Carte d'achat MasterCard ;
- () Dépôt direct (national et international) ;
- () Échange de données informatisées (EDI) ;
- () Virement télégraphique (international seulement) ;
- () Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)